

ACTION SOCIALE

Séjour de vacances pour les retraités
Programme et tarifs 2008

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la politique locale en faveur des personnes retraitées, la municipalité propose l'organisation de deux séjours :

- un séjour de 14 jours dans la propriété communale des Mathes, ce pour 30 personnes au mois de juin 2008,

- un séjour de 8 jours à Agon-Coutainville (en Normandie) dans une maison de vacances en pension complète et accessible aux personnes à mobilité réduite, ce pour 10 personnes au mois de septembre 2008.

Ces séjours ciblent une population relativement âgée (pour les Mathes, en 2007, moyenne d'âge 75 ans et pour le séjour à Agon-Coutainville, moyenne d'âge 82 ans).

Les coûts de chaque séjour se déclinent de la façon suivante :

➤ Séjour des Mathes

Dépenses – BP 2008	Recettes – BP 2008
15 999 €	12 000 €

- Prix de revient du séjour par personne : 533,30 €,
- Tarif proposé par personne : 400 € dont 150 € de frais d'inscription.

➤ Séjour Agon-Coutainville

Dépenses – BP 2008	Recettes – BP 2008
9 200 €	4 000 €

- Prix de revient du séjour par personne : 920 €,
- Tarif proposé par personne : 400 € dont 150 € de frais d'inscription.

La somme de 150 €, demandée au moment de l'inscription, est déductible du montant total du séjour, remboursable en cas d'impossibilité majeure de participer au séjour et sur justificatif (hospitalisation).

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver le programme et la tarification des séjours de vacances 2008 pour les retraités de la ville.

ACTION SOCIALE

Séjour de vacances pour les retraités
Programme et tarifs 2008

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant l'intérêt social que représente des séjours de vacances en direction des retraités, et qu'il y a lieu de les reconduire,

vu le calendrier des séjours de vacances pour les retraités proposé par le service des retraités pour l'année 2008, dans le cadre de l'action sociale facultative,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE, dans le cadre de l'action sociale facultative, l'organisation de deux séjours pour l'année 2008 :

- un séjour à la propriété communale des Mathes du 16 juin au 27 juin 2008 pour 30 personnes à la retraite,

- un séjour dans une maison de vacances accessible aux personnes à mobilité réduite d'une semaine en septembre 2008 à la station balnéaire d'Agon-Coutainville en Normandie et ce pour 10 personnes retraitées.

ARTICLE 2 : FIXE la participation de la ville à 133,30 € par personne pour le séjour des Mathes et à 520 € pour le séjour d'Agon-Coutainville et celle des retraités à 400 € par personne quel que soit le séjour.

ARTICLE 3 : DIT qu'un droit d'inscription de 150 € sera demandé à chaque participant à titre d'avance sur le montant de la participation financière, non remboursable en cas d'annulation, sauf impérieuse nécessité et sur justificatifs.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 FEVRIER 2008